

Fiche technique produit



Recette n° R40-25 Sorte A

Dénomination béton :	C25/30 XC1(CH)/XC2(CH)
Consistance :	S4
Diamètre granulats Max. :	d max : 31.5
Pompable :	oui
Béton certifié selon :	Norme SN EN 206:2013 + A2:2021, SIA 2030.2021 Contrôle de production continu
Ciment type :	CEM IIB-LL 32.5
Résistance caractéristique selon la Norme - <i>f_{ck,cube}</i> :	30 N/mm²
Classe de module d'élasticité :	E20
Dosage ciment mini selon la Norme :	280 kg/m³
Dosage ciment réel sur demande :	
E/C selon la Norme :	0.65
E/C effectif :	0.58

Bétons avec des granulats bétons recyclés certifiés Norme SIA 2030.2021

% de la masse totale des granulats **25%**

**Poids total de granulats recyclés
béton par m³** **467 Kg/m³**

**Poids CO₂-eq Net de la recette au départ de nos centrales.
Certificat annexé à la présente FTP.**

121.5 kg CO₂-eq Net par m³

Type(s) d'ouvrage (indicatif) : **Bâtiment**

Partie(s) d'ouvrage (indicatif) : **Murs et dalles intérieurs - Fondations**

Données de sécurité béton frais:



Danger



Danger



Danger

H318 Occasionne de sérieuses lésions aux yeux.

H315 Occasionne des irritations de la peau.

H317 Peut provoquer des réactions allergiques de la peau



Porter une protection des yeux



Porter une protection des mains



Porter un vêtement de protection

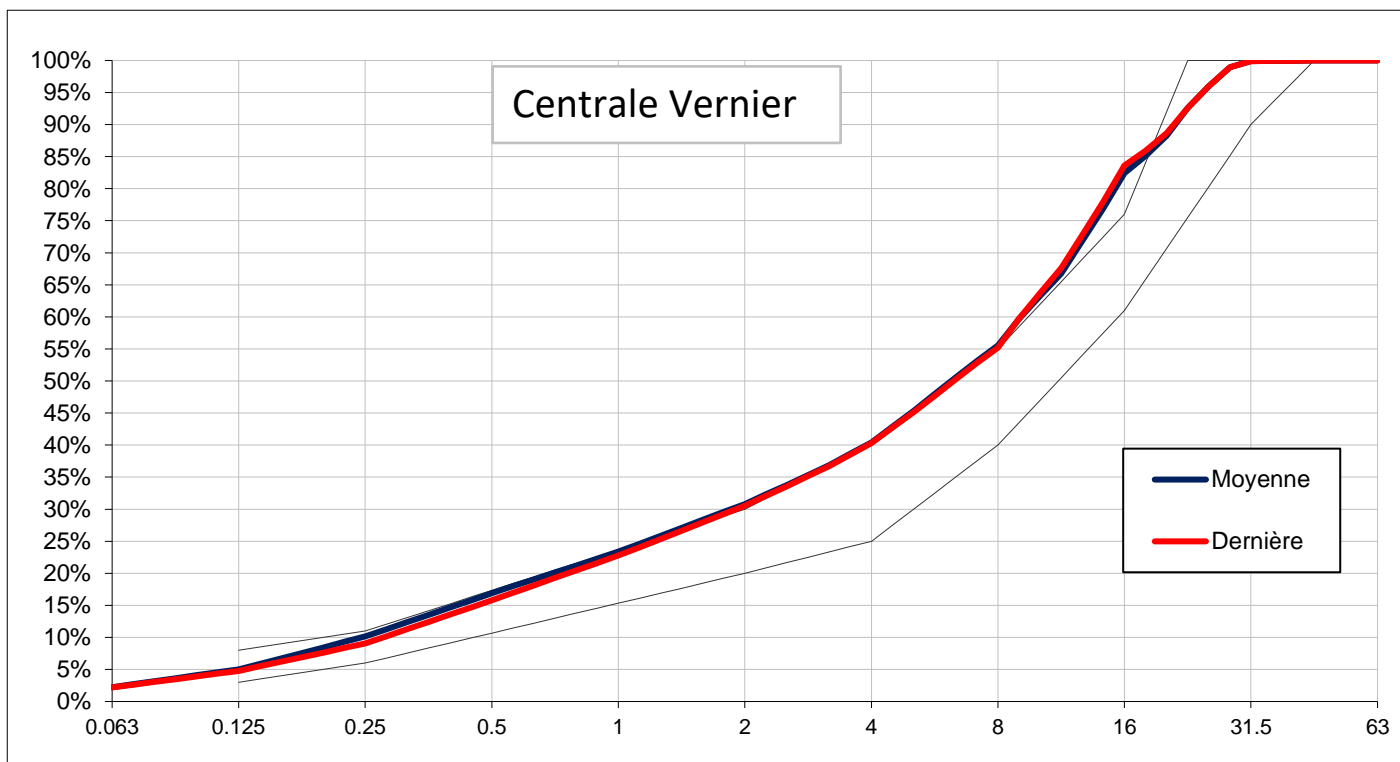
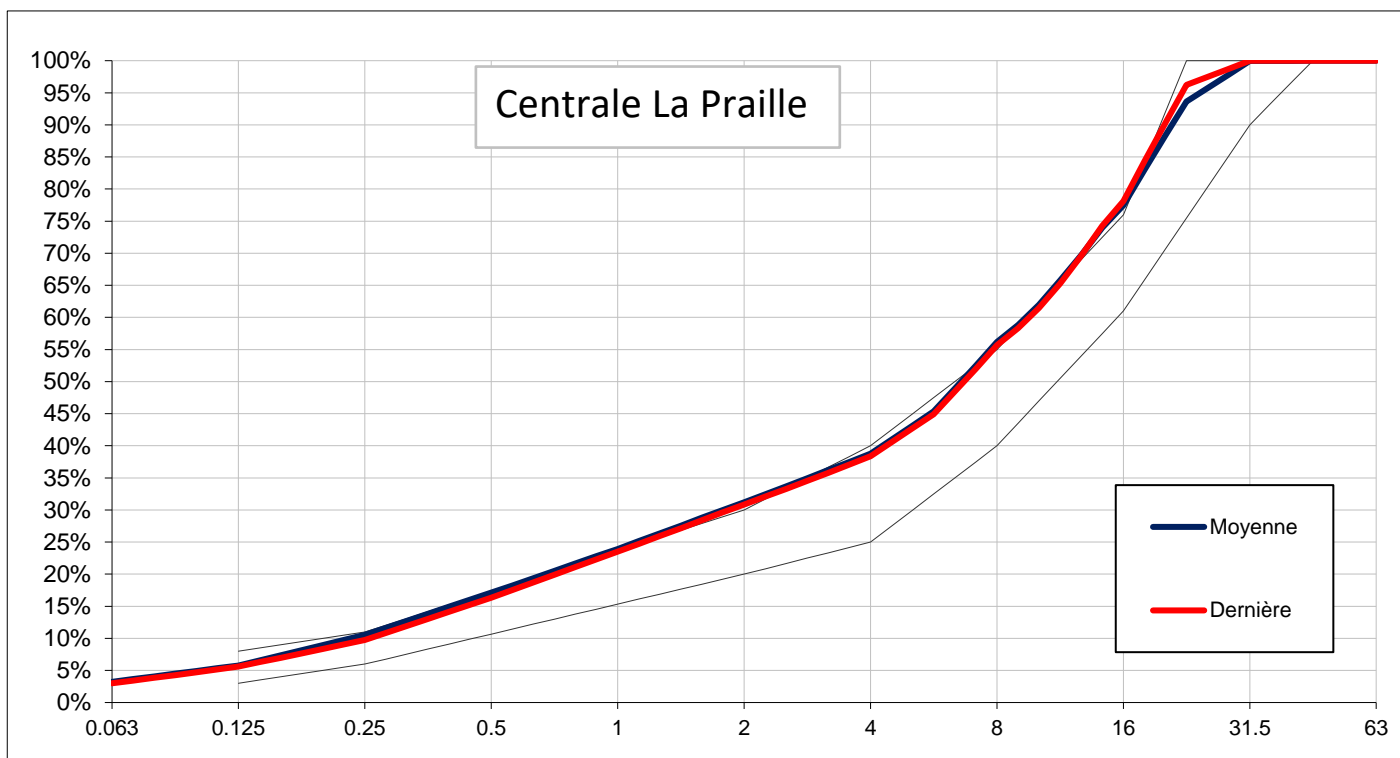
P280 : Porter des gants de protection / un vêtement de protection /une protection des yeux .

P305+P351+P338+P310 : **Lors des contact avec les yeux** : Rincer abondamment durant quelques minutes.

Eventuellement, retirer les lentilles de contact. Appeler immédiatement le centre antipoison ou un médecin.

P302+P352+P333+P313 : **Lors d'un contact avec la peau**: Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruptions, demander conseil à un médecin.

P102: Ne doit pas être à la portée des enfants.





Certificat du Product Carbon Footprint

Nous certifions que le produit

Béton R40-25
C25/30 XC2 S4 d32

de la Société

Pro Beton SA – Route de Vernier 130

a été sujet d'une étude approfondie et scrupuleuse de ses émissions spécifiques en gaz à effet de serre, selon les principes de ISO 14060 et le « Greenhousegas Protocol ». Ces émissions spécifiques, le « Carbon Footprint» (cradle to gate), se montent à :

121.5 kg CO₂-eq nette* par m³ Béton

dont

Module A1 (matières premières) : 117.8 kg CO₂-eq par m³

Module A2 (transports) : 2.9 kg CO₂-eq par m³

Module A3 (production) : 0.8 kg CO₂-eq par m³

* : la valeur nette ne contient pas la contribution en émissions CO₂ des combustibles de déchets

Gerlafingen, le 30 juin 2023

Neosys AG

Dr. Jürg Liechti